

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT		
Identificateur du fabricant/fournisseur:  Ardex Engineered Cements 400 Ardex Park Drive Aliquippa, PA 15001 U.S.A. Tel: (724) 203-5000	<h2 style="margin: 0;">FICHE SIGNALÉTIQUE</h2> <p style="margin: 10px 0 0 40px;">En cas d'urgence seulement: CHEM-TEL – 1-800-255-3924 OU 1-813-248-0585 (à frais virés)</p> <p style="margin: 10px 0 0 40px;">Visitez notre site internet: http://www.ardex.com</p>	
Identificateur du produit/Nom commercial: Ardex CD	Index de risque SIMD : SANTÉ = 2 INFLAMMABILITÉ = 0 RÉACTIVITÉ = 0 4 = grave 3 = sérieux 2 = modéré 1 = léger 0 = minime Classification du SIMDUT: E – Matière corrosive D2A – Matière toxique ayant d'autres effets toxiques	
DÉNOMINATION CHIMIQUE	FAMILLE CHIMIQUE	FORMULE CHIMIQUE
Sans objet	Sans objet	Sans objet
NOM COMMERCIAL/SYNONYMES	POIDS MOLÉCULAIRE	UTILISATION DU PRODUIT
Ardex CD	Sans objet	Ciment

SECTION 2 - COMPOSITION CHIMIQUE / INGRÉDIENTS DANGEREUX						
Ingrédients dangereux	Numéro CAS	% (poids)	OSHA PEL		ACGIH TLV	
			TWA	STEL	TWA	STEL
Ciment Portland	65997-15-1	30-60	N/D	N/D	N/D	N/D
Carbonate de calcium	1317-65-3	30-60	15 mg/m ³	N/D	10 mg/m ³	N/D
Copolymère d'acétate de vinyle et d'éthylène	24937-78-8	10-30	N/D	N/D	N/D	N/D
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	30-60	0,1 mg/m ³	N/D	0,05 mg/m ³	N/D
Cette matière est classée comme étant dangereuse conformément au règlement OSHA (29CFR 1910.1200).						

SECTION 3 – IDENTIFICATION DES DANGERS
Vue d'ensemble en cas d'urgence CORROSIF. Poudre fine, grise et sans odeur. Cause des brûlures modérées aux voies digestives, aux voies respiratoires, à la peau et aux yeux. La surexposition prolongée ou répétée aux vapeurs/poussières peut causer le cancer et/ou de sévères lésions aux poumons.
EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ:
Voie d'administration: Peau, yeux, ingestion et inhalation.
Organes cibles: Poumons, reins et foie
Effets de l'exposition de courte durée (aiguë): <u>Inhalation:</u> Cause des brûlures modérées aux voies respiratoires. <u>Peau:</u> Cause des brûlures modérées à la peau. Les symptômes, qui peuvent survenir, sont des rougeurs et des douleurs. <u>Yeux:</u> Cause des brûlures modérées aux yeux. Les symptômes, qui peuvent survenir, sont des rougeurs, des douleurs et des troubles de vision. Une exposition sévère peut résulter en une blessure permanente. <u>Ingestion:</u> Cause des brûlures modérées aux voies digestives. Les symptômes, qui peuvent survenir, sont des douleurs, des nausées, des vomissements, des diarrhées, des faiblesses et un évanouissement.

SECTION 3 – IDENTIFICATION DES DANGERS suite	
Effets de l'exposition prolongée (chronique): La surexposition prolongée ou répétée aux vapeurs/poussières peut causer le cancer et/ou de sévères lésions aux poumons (ou encore Silicose) qui peut, par la suite, affecter les reins et le foie.	
Conditions médicales aggravées par l'exposition: Condition existante aux voies respiratoires ou à la peau.	Cancérogénicité: Consulter la Section 11-PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES
Autres risques pour la santé: Pour plus de renseignements, consulter la Section 11-PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES.	Effets potentiels sur l'environnement: Consulter Section 12-RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

SECTION 4 – PREMIERS SOINS
Inhalation: En cas d'expositions à des quantités excessives de poussières/vapeurs, retirer les sources de contamination ou déplacer la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la victime ne respire plus, administrer la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux immédiatement.
Contact avec la peau: Rincer doucement la région affectée avec de l'eau courante tiède et du savon. Sous l'eau courante, retirer les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.
Contact oculaire: Rincer doucement et immédiatement les yeux affectés avec de l'eau tiède pendant 15 minutes tout en maintenant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.
Ingestion: NE JAMAIS donner quelque chose par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Rincer complètement la bouche avec de l'eau. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. La victime doit avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Continuer de faire boire de l'eau. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

SECTION 5 – PROCÉDÉS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE		
Risques d'incendie/conditions d'inflammabilité: Le produit est ininflammable (ne brûle pas) en conditions normales.		
Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200): Ininflammable		
Point d'éclair (méthode): Sans objet	Limite d'inflammabilité inférieure (% par volume): Sans objet	Limite d'inflammabilité supérieure (% par volume): Sans objet
Température d'auto-inflammation: N/D	Produits de combustion dangereux: Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et autres vapeurs toxiques qui sont communs lors de dégradation thermique ou composés organiques.	
Sensibilité aux chocs: Non disponible	Sensibilité aux décharges électrostatiques: Non disponible	
Moyens d'extinction: Dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse appropriée ou eau pulvérisée.		
Procédés spéciaux de lutte contre l'incendie/équipement: Les pompiers qui combattent l'incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome et l'équipement approprié aux produits chimiques. Éloigner les contenants de l'incendie si cela peut s'effectuer sans danger. Les contenants fermés qui sont présents dans un incendie peuvent éclater en raison de l'accumulation de pression. Utiliser de l'eau afin de refroidir les contenants exposés à l'incendie. Suite à l'extinction de l'incendie, bien nettoyer tout équipement ou surfaces ayant été exposé à la fumée.		

SECTION 6 – MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL
Protection personnelle: CORROSIF. Porter un équipement de protection personnelle durant le nettoyage. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié aux produits chimiques et spécialement si les personnes sont exposées aux vapeurs, à la poussière ou à la fumée.
Intervention en cas de déversement/nettoyage: Ventiler les lieux du rejet. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Confiner la matière en l'empêchant de s'infiltrer dans les égouts ou dans les cours d'eau. Utiliser les agents absorbants pour aider au ramassage du produit. Collecter le produit et le transférer dans un contenant. Les résidus du produit, toujours trempés, peuvent être nettoyés avec de l'eau tiède savonneuse. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.

SECTION 6 – MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL suite
Précautions environnementales: Éviter que le produit déversé s'infilte dans l'atmosphère, dans les égouts, ou dans les eaux de surface.
Procédures spéciales en cas de déversement: Si le déversement dans l'environnement excède la quantité rapportable selon EPA, il faut immédiatement aviser le National response center aux États-Unis (tél: 1-800-424-8002).
<u>DOT/CERCLA Reportable quantity (RQ):</u> Aucun ingrédient à rapporter.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE
Procédures de manutention sécuritaire: CORROSIF. Porter un équipement de protection adéquat. Utiliser dans un endroit bien ventilé. La formation des travailleurs concernant les risques potentiels sur la santé associés aux vapeurs, poussières et fumées est importante. L'exposition à des fumées secondaires risque de se produire lors du nettoyage de l'équipement ou des vêtements. Éviter l'inhalation de vapeurs, fumées ou de poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Tenir à l'écart des flammes, des étincelles ou d'autres sources d'inflammation. Éviter et contrôler les opérations produisant des poussières/vapeurs.
Exigences pour l'entreposage: Entreposer dans un endroit frais (température de moins de 32,2°C / 90°F), sec et bien ventilé. Interdiction de fumer. Vérifier régulièrement s'il n'y a pas de dommages.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE
Mesures d'ingénierie: Utiliser une ventilation adéquate. Une ventilation ambiante normale devrait être suffisante.
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE: <u>Protection respiratoire:</u> Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un respirateur homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues. <u>Protection de la peau et autre équipement de protection:</u> Des gants imperméables à la matière adéquat si la peau risque d'entrer en contact avec le produit. Obtenir les conseils de votre fournisseur de gants. Utiliser des vêtements de protection si exposée au produit. Une douche oculaire et une douche de sécurité doivent être accessibles tout près de la zone de travail. <u>Protection oculaire/facile:</u> Porter des lunettes antiéclaboussures ou, dans les environnements risqués au niveau des éclaboussures, en combinaison avec un écran facial.
Limites d'exposition permises: Pour les limites d'exposition de chaque ingrédient consulter la Section 2.
Conditions d'hygiène générales: Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'inhalation de poussières/vapeurs. Ne jamais manger, boire ou fumer dans la zone de travail. Nettoyer tout l'équipement et les vêtements à la fin de chaque quart de travail.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES			
État physique: Poudre fine, grise (solide)		Odeur et apparence: Poudre fine, grise et sans odeur.	
Seuil de l'odeur: Non disponible	Densité (eau = 1): 1,2	Tension de vapeur: N/D	Densité de vapeur: N/D
Taux d'évaporation: N/D (Acétate de n-butyle)	Point d'ébullition: N/D	Point de fusion/congélation: Non disponible	Solubilité dans l'eau: Moins de 50 g/1000 cm ³
% volatilité (par volume): Non disponible	pH: Non disponible	Coefficient de répartition eau/huile: Non disponible	Dimensions des particules: Non disponible
% volatilité (par poids): Non disponible	Poids/Gallon: Non disponible	Coefficient de répartition eau/huile: Non disponible	

SECTION 10 – DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ
Stabilité et réactivité: Stable selon les conditions d'entreposage et de manutention prescrites.
Polymérisation: La polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter: Température supérieure à 32,2 °C / 90 °F.
Matières incompatibles: Agents oxydants forts et les acides.
Produits de décomposition dangereux: Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et autres vapeurs toxiques qui sont communs lors de dégradation thermique ou composés organiques.

SECTION 11 – PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES		
Données toxicologiques: Il n'existe aucune donnée sur le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Voir les données sur la toxicité pour chacun des ingrédients, ci-dessous.		
<u>Ingrédients:</u>	<u>DL₅₀ (voie, espèce):</u>	<u>CL₅₀ (espèce):</u>
Ciment Portland	Non disponible	Non disponible
Carbonate de calcium	6450 mg/kg (orale, rat)	Non disponible
Copolymère d'acétate de vinyle et d'éthylène	Non disponible	Non disponible
Silice cristalline, quartz	Non disponible	Non disponible
Cancérogénicité: Silice cristalline, quartz est classé comme étant cancérogène (ou possible cancérogène) pour les humains par IARC, NTP, OSHA et ACGIH.		
Tératogénicité, mutagénicité, autres effets sur la reproduction: Aucun connu		
Sensibilisation à la matière: Non disponible	Matières synergiques: Non disponible	
Propriété irritante de la matière: Degré modéré d'irritation à la peau, aux yeux, aux voies respiratoires et digestives		
Pour plus de renseignements, consulter la Section 3.		

SECTION 12 – RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES
Effets environnementaux: N/D
Caractéristiques environnementales importantes: N/D
Toxicité aquatique: N/D

SECTION 13 – ÉLIMINATION DES DÉCHETS
Manipulation et entreposage lors de l'élimination: Manipuler conformément aux recommandations énumérées à la Section 7.
Méthodes d'élimination: Éliminer dans des contenants hermétiques conformément aux règlements. Éliminer les contenants conformément à toutes les lois fédérale, provinciale et locale applicables. Communiquer avec votre agence en environnement locale, de l'état ou fédérale pour les règles spécifiques.
RCRA: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet, il pourrait respecter les critères d'un déchet dangereux conformément au RCRA, Title 40 CFR 261. La classification de déchet devra être déterminé par l'utilisateur du produit. Pour éliminer les matières résiduelles ou inutilisées, vérifier avec les différentes agences en environnement locales, de l'état ou fédérales.

SECTION 14 – RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT**Renseignements sur le Règlement sur le transport de marchandises dangereuses (TMD):**

Ce produit n'est pas réglementé au Canada.

Renseignements sur le US DOT 49 CFR:

Ce produit n'est pas réglementé aux États-Unis.

SECTION 15 – RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉGLEMENTATION**Canada:****Renseignements SIMDUT:**

Ce produit est un produit contrôlé selon le SIMDUT. Il rencontre des critères de classification d'un produit contrôlé selon la Partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC).

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risques énumérés dans le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et cette fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le RPC

Renseignements CEPA:

Ingrédients apparaissant sur la liste DSL/NDSL.

États-Unis:**Renseignements TSCA:**

Ingrédients apparaissant dans l'inventaire TSCA.

Quantité rapportable DOT/CERCLA (RQ): Aucun ingrédient à rapporter.

SARA TITLE III:

Sec. 313, Toxic Chemicals Notification, 40 CFR 372: Cette matière n'est pas soumise aux exigences de notification TSCA puisqu'elle ne contient aucun constituant chimique toxique en quantité supérieure au niveau minimal.

California Proposition 65:

Ce produit contient des produits chimiques connus comme étant cancérigène ou toxique pour la reproduction par l'État de la Californie.

Liste de substances dangereuses du New Jersey:

Ce produit contient les substances dangereuses suivantes en quantité supérieure au seuil de pourcentage:

<u>Nom chimique</u>	<u>Numéro CAS</u>
Silice cristalline, quartz	14808-60-7

SECTION 16 – AUTRES RENSEIGNEMENTS**Préparée par:**

Ardex Engineered Cements

Numéro de téléphone:

(724) 203-5000

Date de préparation:

17 décembre, 2007

Références:

1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices pour 2004.
2. International Agency for Research on Cancer Monographs, 2004.
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, base de données internet 2004 (Chempendium et RTECs).
4. Fiche signalétique du fabricant
5. US EPA Title III List of Lists – version octobre 2001.
6. California Proposition 65 List – version 7 décembre, 2004.

Abréviations:

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS = Chemical Abstract Service
CERCLA = Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
CFR = Code of Federal Regulations (Transport aux É.-U.)
DOT = Department of Transport (É.-U.)
DSL = Domestic Substance List
IARC = International Agency for Research on Cancer
NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health
N/D = Non disponible
NTP = National Toxicology Program (É.-U.)
OSHA = Occupational Safety and Health Administration (É.-U.)
PEL = Limite d'exposition permise (Permissible Exposure Limit)
RCRA = Resource Conservation and Recovery Act
S/O = Sans Objet
SARA = Superfund Amendments & Reauthorization Act
SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL = Limite d'exposition courte durée (Short-term Exposure Limit)
TLV = Limite d'exposition (Threshold Limit Value)
TSCA = Toxic Substances Control Act
TWA = Time Weighted Average
WHMIS = Workplace Hazardous Materials Information System

Les renseignements inscrits dans la présente fiche signalétique sont fournis à titre de guide pour ceux qui manipulent ou qui utilisent ce produit. Ils ont été préparés de bonne foi par un personnel compétent. Ce document n'est probablement pas exhaustif. Les méthodes et les conditions d'utilisation et de manutention choisies ne sont pas contrôlables, ce qui peut modifier ou ajouter d'autres éléments à la présente. Des méthodes de travail sécuritaires doivent être utilisées lorsqu'on travaille avec toute matière. Il est important que l'utilisateur examine les méthodes de sécurité employées lors de l'utilisation du produit afin de s'assurer de leur pertinence.

Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise. Ardex Engineered Cements n'est pas responsable des dommages, pertes, blessures ou autres dommages accidentels qui pourraient survenir lors de l'utilisation du produit ou suite à l'interprétation des données contenues dans la présente. Cette fiche signalétique est valide pour une période de trois (3) ans.

Fin de la fiche signalétique